

Délibération CA- 2022-12- 12 N ° 4

Autorisation d'emprunt pour le projet de construction d'une résidence étudiante à La Rochelle

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2022

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire du 16 juillet 2020 du ministère de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation DGESIP B3-1, relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières

Vu le dossier d'expertise de l'opération immobilière « Construction d'une résidence universitaire à La Rochelle (97 places d'hébergement) », présenté par le CROUS de Poitiers

Vu la décision du 3 novembre 2022 de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine d'agréer le dossier d'expertise de l'opération susmentionnée et d'en confier la maîtrise d'ouvrage au Crous

Vu le volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » de l'accord cadre du contrat de plan Etat-Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2021-2027 ;

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté dans l'article 1 de la présente décision

Le conseil d'administration du 12 décembre 2022

DÉLIBÈRE

Article 1 : Présentation du plan de financement prévisionnel de l'opération immobilière :

Construction d'une résidence universitaire à La Rochelle (97 places)

Etat (CPER 2021-2027)	1 750 000 €
Communauté d'Agglomération La Rochelle	800 000 €
Conseil départemental de Charentes Maritimes	800 000 €
Emprunt PLS contracté par le Crous	4 400 000 €
Fonds propres	250 000 €
<u>TOTAL</u>	8 000 000 €

Article 2 : le Conseil d'Administration autorise le Crous de Poitiers à recourir à l'emprunt pour l'opération immobilière « Construction d'une résidence universitaire à La Rochelle (97 places d'hébergement) » pour un montant de 4 400 000 €.

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Nombre de procuration : 4

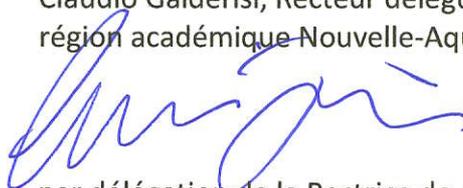
Abstentions : 0

Pour : 13

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 12/12/2022

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,



par délégation de la Rectrice de région
académique